

REGLEMENT de la BOUM PIZZA

1. Les enfants sont confiés à la surveillance des membres de l'Avenir d'Amboise Gymnastique après avoir été pointés sur la liste.
2. Les enfants ne sont pas autorisés à sortir de l'enceinte du bâtiment pendant la soirée. Il n'y a donc pas de droit de sortie dehors pour « prendre l'air ».
3. L'accès extérieur / intérieur est surveillé par des membres de l'Avenir d'Amboise Gymnastique qui n'autorisent pas les sorties.
4. Seuls les enfants inscrits et à jour du coût de l'inscription de 6 € peuvent participer à la Boum Pizza. Des inscriptions de dernières minutes sont toujours possibles en fonction du nombre de places disponibles.
5. Les enfants repartent sous la responsabilité d'un adulte venu les chercher dans l'enceinte du bâtiment. En aucun cas, un enfant ne repart seul de la Boum pizza, sauf si le responsable légal a remis une autorisation écrite, déchargeant le club de toute responsabilité.
6. Toute annulation doit être signalée la veille de la boum pizza pour pouvoir bénéficier du remboursement de l'inscription.

COUPON A REMETTRE AU CLUB AVANT LE 25 MARS 2020
Obligatoire pour enregistrer l'inscription

Je soussigné (e) Mme / Mr

Responsable légal de l'enfant.....

Certifie avoir pris connaissance du règlement de la Boum Pizza et en accepter les termes.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »